

Les tarifs

	Tréportais (résidence principale)	Hors commune
Solfège et jardin musical	40 €	60 €
Vents, percussions	48 € (94 € avec location d'instrument)	70 € (140 € avec location d'instrument)
Piano, accordéon, cordes	140 € (185 € avec location d'instrument)	360 € (415 € avec location d'instrument)
Technique vocale	60 €	80 €
Chorales adultes	53 €	65 €

- Réduction de 25 % pour l'apprentissage d'une 2^e discipline et de 50 % pour une 3^e discipline.
- Tarif dégressif pour les familles nombreuses (-10 % pour la 2^e inscription, -15 % pour la 3^e, -25 % pour la 4^e et -50 % pour la 5^e)
- Les disciplines collectives (orchestre junior, musique de chambre, atelier jazz, atelier musiques actuelles) sont gratuites. Les chorales adultes et enfants sont gratuites pour les personnes déjà inscrites dans une autre discipline.
- Tarifs valables pour l'année scolaire 2025-2026. Paiement en trois échéances (si l'élève arrête les cours pendant l'année scolaire, la cotisation annuelle est due).



Guide pratique École municipale de musique Paul Paray 2025-2026



6 rue Alexandre Papin
76470 Le Tréport
Tél : 02 35 50 69 16
emd@ville-le-treport.fr



L'édito

Créée en 1989, l'école de musique accueille actuellement 140 élèves de tous âges et de tous niveaux.

En plus de son rôle éducateur, elle associe le loisir et la détente à une formation solide de musicien amateur. Tout au long de l'année, des concerts sont offerts par les élèves de l'école dans différents lieux de la ville où ils ont le plaisir de vous faire découvrir leurs progrès.



Cette école municipale a pour priorité le bien-être de l'enfant. Ils sont accueillis à partir de 4 ans au jardin musical et à partir de 6 ans pour l'apprentissage d'un instrument et du solfège.

N'hésitez donc pas, chers parents, dès la rentrée de septembre, à venir pousser les portes de notre école afin que vos enfants puissent faire leurs premiers pas dans le monde de la musique.

Si vous êtes adulte, que vous soyez novice en musique ou que vous disposiez déjà de bases plus ou moins solides dans la pratique d'un instrument, nous vous accueillerons également avec plaisir.

Les (ré)inscriptions se dérouleront à l'école :

- mardi 2 septembre de 17 h 30 à 19 h
- mercredi 3 septembre de 17 h 30 à 19 h
- jeudi 4 septembre de 17 h 30 à 19 h

Vendredi 5 septembre à 18 h 30 aura lieu la réunion avec les différents professeurs d'instruments pour fixer les jours et horaires de cours des élèves inscrits au préalable.

La reprise des cours est fixée au lundi 8 septembre.

Dominique Saumont,
Directeur



L'enseignement

Jardin Musical : cours collectifs animés par Isabelle Dumesnil comprenant l'apprentissage de la pulsation et du rythme sur des petites percussions, une initiation à la cithare et à l'éveil corporel.

Solfège : cours collectifs 1^{er}, 2^e et 3^e cycle.

Activités : cours individuels dont la durée est déterminée en fonction du niveau de l'élève (20 à 60 minutes).

Il est possible d'apprendre la flûte traversière (avec Patricia Davergne), la clarinette (Dominique Saumont), le saxophone (Christophe Daffniet), la trompette (Philippe Lottin), le trombone et le tuba (Nicolas Menpiot), l'accordéon (Mickaël Dubois), le piano et l'orgue d'église (Bruno Joly), la guitare classique et électrique (Romain Boulard), le violon (Isabelle Dumesnil), le violoncelle et la guitare basse (Guillaume Pruvost), les percussions (Didier Padé), la technique vocale (Stéphane Hénocque).

Pratiques collectives : Des ensembles constitués au sein des différentes classes instrumentales de l'école permettent aux élèves de se produire en public tout au long de l'année.

Dès que le niveau instrumental le permet, une inscription à l'orchestre d'harmonie est proposée.

Pour les élèves intéressés, des ensembles de musique de chambre, vents et cordes ainsi qu'un atelier musiques actuelles sont possibles. Celui-ci est accessible à tout musicien amateur voulant intégrer un groupe musiques actuelles, même s'il n'est pas inscrit à l'école de musique.